



DSES - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Aux professionnels de la santé

N/réf. : AB/AT/NV

Genève, le 15 décembre 2020

Concerne : Communication sur la vaccination contre le COVID-19

Madame, Monsieur,

La vaccination contre le COVID-19 constitue un nouvel outil de prévention et lutte contre la pandémie en complément des mesures d'hygiène et de conduite indispensables, des mesures de détection et de gestion des chaînes de transmission et des clusters.

Les objectifs de la vaccination contre le COVID-19 sont de

1. Diminuer la charge de morbidité en général et particulièrement dans les cas graves et d'issue fatale;
2. Préserver le fonctionnement du système de santé;
3. Réduire les conséquences sociales et économiques délétères de la pandémie pour la société en a) réduisant la charge de morbidité et b) endiguant si possible la propagation virale.

Comme vous le constatez, la vaccination ne vise pas l'élimination du virus.

La vaccination contre le COVID-19 sera accessible gratuitement à toute la population par étapes. Elle se fera sur une base volontaire.

Hormis la coordination nationale gérée par l'OFSP qui inclut l'ensemble des cantons et l'armée, un groupe de travail cantonal piloté par le Service du pharmacien cantonal met en place les différents axes nécessaires au bon déroulement de la vaccination: information et communication, logistique et distribution, déploiement, outils de gestion informatisés et bases de données.

A ce jour plusieurs vaccins sont en cours d'enregistrement auprès de Swissmedic. Des études de phase III sont encore attendues pour autoriser leur mise sur le marché basé sur leur qualité, leur efficacité et leur sécurité. Deux vaccins à ARN au moins seront très probablement retenus (Pfizer et Moderna).

Même si aucune date n'est encore définie avec certitude, nous devrions pouvoir commencer au premier trimestre 2021 dès que Swissmedic aura enregistré le(s) vaccin(s) et que l'OFSP et la Commission fédérale pour les vaccinations auront pas fait connaître leurs recommandations.

La dotation cantonale est échelonnée mensuellement et ira croissant, raison pour laquelle la **stratégie de vaccination est axée sur les groupes cibles suivants** (par ordre d'importance décroissant):

1. Personnes vulnérables;
2. Personnel de santé au contact de patients et personnel assistant des personnes vulnérables;
3. Personnes en contact étroit avec des personnes vulnérables (dans le même ménage);
4. Personnes en résidence collective présentant un risque accru d'infection et de flambée (mélangeant les groupes d'âge, p. ex. foyers pour personnes handicapées, prisons, etc.);
5. Autres adultes.

Quelques informations sur la présentation des vaccins, la prise en charge et l'organisation de la vaccination:

Informations sur la présentation des vaccins

- Chaque flacon contient 10 doses qu'il faudra prélever dans les 6h et éliminer au-delà pour des raisons de stabilité;
- Le matériel d'injection sera livré sous la forme d'un kit complet et pourra être stocké à température ambiante.

Informations sur la prise en charge de la vaccination

- La vaccination est composée de deux injections intramusculaires, qui se suivront à 30 jours d'intervalle;
- Les deux vaccinations devront être réalisées avec le même vaccin;
- Il ne sera pas possible de choisir son vaccin. C'est la dotation cantonale et la spécificité des vaccins qui orienteront le choix du vaccin;
- La documentation se fera par www.mycovidvac.ch; en cours de développement par l'OFSP, ou www.mesvaccins.ch;
- Toutes les doses de vaccination devront être documentées, y compris les doses non utilisées;
- Aucune sérologie pré-vaccinale n'est nécessaire ni utile;
- Contre-indication: femme enceinte, infection COVID < 3 mois, état infectieux en cours, allergie connue à un composant des vaccins;
- Il n'y a actuellement pas d'indication à la vaccination des enfants (âge 16 ou 18 à déterminer).

Informations sur l'organisation de la vaccination

- La stratégie cantonale prévoit plusieurs structures de vaccination incluant les médecins et les pharmaciens;
- Les structures qui vaccinent seront rétribuées par acte vaccinal (forfait);
- Un courrier du Service du médecin cantonal informera les personnes âgées de plus de 65 ans des sites et modalités de vaccination, il fera office d'ordonnance;
- **Les médecins traitants seront chargés d'informer leurs patients vulnérables de moins de 65 ans;** un document signé de votre part permettra aux personnes concernées d'accéder au vaccin. **Vous recevrez très prochainement les critères de vulnérabilité afin que vous puissiez dès que possible identifier et informer vos patients.** Une attestation téléchargeable en ligne sera disponible.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site www.infovac.ch/fr/les-vaccins/par-maladie/coronavirus-covid-19 et le document ci-joint. Nous vous tiendrons régulièrement au courant des préparatifs et de l'organisation de la vaccination.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.


Dr Nathalie Vernaz
Pharmacienne cantonale


Dr Aglaé Tardin
Médecin cantonale